

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA JAUDONNIERE  
DU MARDI 3 MAI 2022 À 20 H 30**

Présents : Yann PELLETIER ; Bernard FICHET ; Marie-Reine PUBERT ; Stéphane RENAUDIN ; Stève BIBARD ; Chloé GABORIT ; François BAUBINEAU ; Sylvie WARNEZ ; Nelly COFFINEAU ; David DA SILVA ; Julien QUECHON ; Thierry RIVASSEAU.

Absents : Sylvain BOISSEAU ; Céline MAINGAUD ; Véronique NUNES GOUVEIA.

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant à l'assemblée de désigner un secrétaire.

Monsieur Thierry RIVASSEAU est choisi pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur BAUBINEAU demande de rectifier une erreur qui s'est glissée dans le compte rendu du 29 mars 2022 : en effet, il est fait état d'une étude de Vendée Habitat or, cette étude a été réalisée par Vendée Logement. Le compte rendu sera donc modifié en ce sens.

Les procès-verbaux des réunions du 29 mars et du 5 avril 2022 sont ensuite définitivement adoptés.

\* \* \*

\*

⇒ TIRAGE AU SORT JURY CRIMINEL

En vue de la composition de la liste annuelle du jury criminel de la Cour d'Assises du département de la Vendée pour l'année 2023, Madame Soraya REMOND est tirée au sort à partir de la liste électorale pour faire partie de la liste préparatoire des jurés.

⇒ AMENAGEMENT DE SECURITE ROUTE DES GRANDS BOIS : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES « AMENDES DE POLICE »

Monsieur le Maire rappelle l'esquisse d'aménagement de la Route des Grands Bois, en entrée d'agglomération, proposée par les services de l'Agence Routière Départementale.

Ce projet, visant à réduire la vitesse des véhicules et à sécuriser l'accès aux maisons d'habitations, consiste en la mise en place d'une zone limitée à 30 km/h comportant la création d'un rétrécissement de voie avec passage alterné et la matérialisation de bandes axiales et transversales en pépite.

Monsieur le Maire informe que cette opération est éligible au titre de la répartition du produit des amendes de police. Le montant possible de l'aide est de 40 % du montant des travaux plafonnés à 50.000,00 € et le dossier doit être déposé avant le 1<sup>er</sup> juin prochain.

Monsieur BIBARD ajoute que Monsieur MOREAU lui a confirmé que le Département prendrait en charge la couche de revêtement mais qu'il préconise un renforcement de la chaussée.

Monsieur FICHET répond que c'est prévu dans le devis de Monsieur GRELLIER et que cela explique le devis relativement élevé.

Monsieur QUECHON souligne le coût élevé de chaque tranche.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement de sécurité à l'entrée du bourg, Route des Grands Bois, et sollicite une aide financière au titre de la répartition du produit des amendes de police.

⇒ LOTISSEMENT ROUTE DU PRE DE LA CURE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le budget annexe lotissement n'a pas pu être créé car pour accomplir les démarches liées à l'attribution d'un numéro de SIRET et à l'assujettissement à la TVA, il convient auparavant de nommer le lotissement par délibération.

Cette formalité n'empêche pas l'acquisition du terrain qui sera prise en charge par le budget principal. Le transfert vers le budget annexe lotissement, qui doit être voté avant le 15 avril, fera l'objet d'écritures comptables.

Monsieur FICHET affirme que cela ne remet pas en cause la création du lotissement.

Monsieur QUECHON demande s'il reste des parcelles disponibles dans le lotissement Les Deffends.

Monsieur le Maire informe que les 2 parcelles restantes sont en cours de commercialisation et que le terrain composant le lot n°15 est situé en zone d'aléa moyen au titre du risque naturel du retrait-gonflement des argiles, ce qui oblige le vendeur à fournir une étude géotechnique lors de la vente conformément au décret du 22 mai 2019.

Monsieur QUECHON demande si une étude de sol sera nécessaire pour le nouveau lotissement.

Tout dépend de la classification des parcelles. L'étude géotechnique est imposée pour les terrains situés en zone d'aléa moyen ou fort et n'est pas demandée pour les terrains situés en zone d'aléa faible.

En ce qui concerne le choix du nom, Monsieur BAUBINEAU suggère la possibilité de se référer au nom de la rue.

Monsieur DA SILVA propose de prendre le temps de réfléchir considérant que le vote du budget doit désormais intervenir avant le 15 avril 2023.

Monsieur BIBARD évoque un sondage auprès de la population.

Monsieur le Maire revient sur l'opportunité de créer un nouveau lotissement et souligne qu'avec le PLUI, ce terrain est l'unique solution pour constituer une réserve foncière.

Monsieur QUECHON fait remarquer combien il a été difficile de conserver ce secteur urbanisable sur le PLUI et regretterait que l'on se soit « battu » pour rien.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la création du lotissement Route du Pré de la Cure.

Une communication sera faite sur le lotissement par le biais du bulletin municipal et sur les réseaux sociaux et la population sera associée au choix du nom.

#### ⇒ CITY STADE

Monsieur le Maire indique que ce sujet ne pourra pas être traité lors de cette séance car un seul devis a été fourni sur les 4 visites de prestataires.

Monsieur BIBARD demande s'il est prévu la réfection du sol et suggère un revêtement en enrobé et résine.

Monsieur le Maire précise qu'il est prévu un enrobé.

Monsieur RENAUDIN regrette que le city stade ne soit pas fermé dessus car inévitablement des ballons seront lancés au-dessus et se retrouveront sur la cour de l'école.

Monsieur FICHET fait savoir qu'un des consultants déconseille un filet sur le dessus.

Madame WARNEZ demande si les enseignants ont été consultés.

Monsieur QUECHON suggère que l'entreprise ALAIN TP puisse regrouper la réfection du sol avec les aménagements autour de la garderie.

#### ⇒ PROJET AMENAGEMENT DU TERRAIN DE GIDOUIN

Monsieur le Maire indique que l'entreprise Vendée Services Emulsion a déposé deux devis qui se complètent et demande s'il convient de consulter un autre prestataire.

Monsieur FICHET propose de contacter Méridional Vert.

Monsieur RENAUDIN souhaiterait étudier la proposition de l'entreprise VSE et consulter une autre entreprise sur la base des données de VSE.

Monsieur RIVASSEAU suggère de définir une trame avec les éléments que l'on veut : 3 tables – terrain de pétanque – parking – cheminement – sécurisation, et ensuite de voir si d'autres projets sont plus intéressants.

#### ⇒ RENOVATION DES LAVOIRS

En ce qui concerne la rénovation des lavoirs du bourg et de Pareds, Monsieur le Maire informe avoir sollicité des devis :

- Auprès de l'entreprise JOUSSE pour la réfection de la charpente avec une option en sapin et une option en chêne,
- Et auprès des deux maçons de la commune pour les couvertures en tuiles.

Monsieur RIVASSEAU préconise de contacter une autre entreprise de menuiserie : LOISEAU à Chantonay et/ou BRILLET Dimitri.

Il est précisé qu'à Pareds, le bassin n'est pas couvert et qu'à La Jaudonnière, il convient de s'interroger sur la nécessité de faire les extrémités.

Monsieur QUECHON redoute que le plus compliqué soit la remise en eau du lavoir de La Jaudonnière.

Monsieur BIBARD s'interroge sur le coût d'évacuation et de traitement des éléments en fibro.

#### ⇒ VALIDATION DE DIFFERENTS DEVIS

##### - ESCIE

Monsieur le Maire présente un devis pour le remplacement des têtes de commande de douches dans les vestiaires du foot.

Monsieur BIBARD explique le problème et insiste sur la nécessité de réaliser les travaux pour ne pas se retrouver avec une grosse consommation d'eau comme cela est arrivé par le passé.

Monsieur BAUBINEAU suggère de faire aussi vérifier la VMC et l'électricité.

Monsieur FICHET informe que Monsieur SIREAU refuse de peindre des murs en mauvais état.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de ESCIE pour le remplacement des têtes de commande de douches et décide d'engager les travaux de remise aux normes de la VMC et de l'électricité.

##### - SIREAU PEINTURE

A la demande de la commission bâtiments, Monsieur SIREAU a été sollicité pour fournir un devis pour repeindre les grilles du cimetière.

Monsieur RENAUDIN demande s'il n'y a qu'un seul devis.

Monsieur FICHET justifie l'unique devis par le coût de la prestation peu élevé et, de plus, réalisée par une entreprise locale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le devis de Monsieur SIREAU et lui laisse choisir le coloris.

##### - Jeu extérieur pour la cour de l'école

Monsieur le Maire présente un devis de fourniture d'un jeu extérieur pour la cour de l'école en remplacement de la structure existante présentant des signes d'usure.

Monsieur QUECHON serait favorable à un équipement en alu.

Cependant, le bois est garanti 10 à 15 ans alors que l'alu n'est garanti que 3 ans.

Monsieur RENAUDIN indique qu'à l'école de Saint Juire Champgillon c'est l'association des parents d'élèves qui a financé ce type d'investissement.

Monsieur le Maire fait remarquer que la pose n'est pas comprise dans le devis.

Le Conseil Municipal valide le devis de fourniture d'un jeu extérieur pour la cour de l'école et décide d'y ajouter les dalles amortissantes.

#### ⇒ CHEMIN DE LA GARE

Monsieur le Maire explique que la vente du chemin rural de La Gare a été actée à Monsieur BOISSEAU, mais pour finaliser la procédure, il convient de lancer une enquête publique.

Dans un souci d'économie, il ajoute que cette enquête peut regrouper, si nécessaire, d'autres cessions.

Monsieur BAUBINEAU rappelle sa volonté d'acquérir l'entrée de sa propriété, d'environ 40 m<sup>2</sup>, située sur le domaine public.

Monsieur QUECHON reconnaît que lui aussi, une partie de sa cour empiète sur le domaine public mais qu'il en a toujours été ainsi et qu'il l'a toujours entretenue.

Le lancement de l'enquête publique sera validé lors de la prochaine réunion dans l'attente d'un courrier de Monsieur BAUBINEAU officialisant sa demande d'acquisition du domaine communal à l'entrée de sa propriété.

#### ⇒ LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR UNE ASSOCIATION EXTERIEURE A LA COMMUNE

Monsieur le Maire fait état d'une demande de location de la salle des fêtes par l'association du palet de Bazoges-en-Pareds. En effet, cette association doit organiser son repas annuel mais la salle des Bazoges-en-Pareds est momentanément inaccessible pendant des travaux de rénovation.

Monsieur le Maire précise que le prix de la location pour ce genre de manifestation est de 80 € pour les usagers de la commune et de 160 € pour les autres.

Il ajoute que les responsables de l'association de Bazoges-en-Pareds sollicitent un prix préférentiel comme pour une association communale ou au minimum un tarif réduit (par exemple « couper la poire en deux »). Ils justifient leur demande compte tenu du nombre important d'adhérents jaudoins.

Monsieur QUECHON constate que nos tarifs sont déjà peu élevés par rapport à d'autres communes.

Monsieur BAUBINEAU affirme qu'actuellement notre collectivité perd de l'argent avec les tarifs appliqués.

Monsieur le Maire annonce que la facture d'électricité pour la salle s'élève à 2800 €.

Monsieur BAUBINEAU souhaiterait qu'un relevé de compteur soit réalisé avant chaque utilisation de la salle pour constater les dépenses réelles d'électricité.

En conclusion, le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de l'association de palet de Bazoges-en-Pareds et maintient le tarif de location de la salle des fêtes à 160 € pour les associations extérieures à la commune.

#### ⇒ ELECTIONS LEGISLATIVES

En vue des élections législatives de juin prochain, le planning des permanences au bureau de vote est établi pour le 1<sup>er</sup> tour. Celui du second tour sera complété lors de la prochaine réunion.

#### ⇒ INFORMATIONS DIVERSES

##### - Commission bulletin

En vue de l'édition de la prochaine lettre d'information, la commission ad hoc se réunira le 9 mai prochain à 19 heures.

##### - Travaux garderie

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de la future garderie : le peintre doit intervenir.

Monsieur RENAUDIN propose que les élus visitent le chantier.

Monsieur BIBARD suggère que l'entreprise ALAIN TP soit informée de l'avancement des travaux pour prévoir son intervention.

Il est proposé de confier le choix du mobilier de l'accueil périscolaire à la commission « école ».

##### - Transfert de la compétence incendie au 1<sup>er</sup> juillet

Monsieur FICHET rend compte d'une réunion qui s'est tenue à la Communauté de Communes pour dresser le bilan du marché de prestation avec la communauté et proposer la mise en place d'un groupement de commande.

Au préalable, la société EAUDECI, titulaire du marché, a procédé au contrôle et à la maintenance des poteaux et bouches d'incendie dans chaque commune. A l'issue de cette visite, une synthèse des interventions et des réparations réalisées et/ou à réaliser est transmise à chaque commune.

\* \* \*

\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.